



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 82772

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'intérêt que présenterait, au lendemain de la coupe du monde de football en Afrique du sud, une réflexion globale et populaire sur le secteur du football en France. En effet, les événements qui se sont déroulés lors de cette compétition internationale autour de l'attitude peu digne des joueurs de l'équipe de France, qui ont donné une image détestable de notre pays, ont et vont sûrement marquer fortement l'opinion française. Cette situation déplorable réclame une mise au point des pouvoirs publics et notamment d'éventuelles réformes sur la gouvernance de la planète football. Une opération autour du « grenelle de la planète football » lancée dans toute la population, au lendemain de la coupe du monde, permettrait de faire un état des lieux et un audit sur ce sport qui a fait et doit continuer de faire rêver des millions de Français. Afin de retrouver les fondamentaux et la philosophie première du football, cette réflexion nationale mériterait d'être étudiée. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

La prise de conscience des dirigeants de la fédération française de football (FFF) de l'image regrettable donnée par l'équipe de France de football lors de la Coupe du monde de football a conduit à mettre en place une commission d'information et à initier des travaux sur une réforme de la gouvernance de la fédération française de football. C'est dans ce contexte que les représentants du football amateur et du football professionnel ont convenu de travailler ensemble avec le double objectif d'améliorer rapidement le fonctionnement de leurs instances dirigeantes et de définir pour l'avenir de nouvelles modalités de direction et de gestion de la FFF. Ces réflexions viendront alimenter les thèmes qui seront abordés lors des États généraux du football pilotés par la fédération, fin octobre 2010. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux que le Gouvernement pourra, sur la base d'un constat partagé avec le mouvement sportif, se forger une position et en tirer, si nécessaire, des conséquences législatives et réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82772

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7191

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11231